

Réalisée par les membres de la Commission Vie Fédérative
de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire
Numéro 19 / 2^{ème} trimestre 2008

Le mot du Président

Je remercie les associations qui ont retourné les pétitions sur la laïcité. Les signatures prouvent, s'il le fallait, que la flamme laïque existe toujours dans nos associations. Les discours du président de la République sur sa conception de la laïcité « positive » aura au moins eu le mérite de provoquer une réaction du monde laïque.

Toutefois, la protestation presque unanime n'a pas totalement éclairé sur les raisons qui conduisent certains à vouloir qualifier la laïcité d'*ouverte*, de *plurielle*, de *coopération*. . . N'y a-t-il pas des confusions sur le principe de la laïcité *tout court* ou, pire, une dénaturation de ce dernier parce que son application ne concorderait pas avec des projets politiques en cours ?

Ne serait-il pas alors urgent d'engager des débats démocratiques pour vérifier la validité actuelle de ses fondements ? C'est ce que fit l'amicale Benoît Frachon au mois de mai. Pour ce faire, elle invita la fédération des œuvres laïques, le planning familial et la ligue des droits de l'Homme.

Les exposés liminaires et les échanges ont permis d'éclairer certaines lanternes, de lever des ambiguïtés et de situer les raisons de certaines divergences. L'initiative fut appréciée. Et même s'il n'attire pas les foules, il est certain qu'un débat sur la laïcité intéresse.

Alors pourquoi ne pas l'organiser dans votre association ?

La Fédération des Œuvres Laïques est prête à y participer, seule ou avec d'autres. Les partenaires concernés par cette discussion ne manquent pas : parents d'élèves, enseignants, DDEN, élus.

Alors à la rentrée scolaire, rendez-vous dans votre association, pour discuter de la laïcité ? Nous sommes à votre disposition.

Jack Prout

SOMMAIRE

Edito
P 1

Vie des secteurs

Bilan de l'AG de la FOL
P 2

Vie des associations

L'Amicale Laïque
St Jean des Mauvrets.

P 3

Actualités F.O.L

- Vie Fédérative
- USEP
- U.F.O.L.E.P.
- VPT
- Gîte la Garenne

Fiches Pratiques

Retrouvez la lettre trimestrielle
sur le site de la FOL :

www.fol49.org

Vie des secteurs

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la FOL

L'Assemblée Générale de la FOL s'est tenue le 21 mai à l'Office Municipal des Sports d'Angers.


Elle a rassemblé 33 associations (présentes ou représentées). Le bilan est satisfaisant et la FOL se porte bien : 30 salariés y travaillent et 263 associations y adhèrent, ce qui représente plus de 10 400 adhérents.

Jack PROULT a proposé une motion d'orientation, au sein de laquelle il a notamment souligné l'importance de la Vie Fédérative des associations adhérentes. Il souhaite aussi que « l'Assemblée Générale affirme son attachement à une Laïcité sans qualificatif qui distingue bien la sphère privée de la sphère publique et qui en conséquence, assure la liberté de la 1^{ère} sphère dans la société civile tout en garantissant l'égalité de tous dans la seconde »... « L'Assemblée Générale apporte son soutien indéfectible à l'école laïque et mandate le Conseil d'Administration pour la défendre et la promouvoir dans le département ».

Outre les différents rapports (moral, d'activité et financier), les associations ont été invitées à voter sur les propositions de tarifs d'affiliation 2008 /2009 ainsi que sur le renouvellement au Conseil d'Administration du tiers sortant.

Cette réunion statutaire s'est clôturée par un buffet dinatoire.

Vie Fédérative
Cécile ALLAIS

 02.41.96.11.53

Résultats des votes

Rapport moral :

Adopté avec 94 voix Pour sur 105 voix exprimées.

Rapport financier :

Approbation des états financiers

Adoptée avec 99 voix Pour sur 104 voix exprimées.

Quitus aux administrateurs

Adoptée avec 97 voix Pour sur 104 voix exprimées.

Affectation du résultat

Adoptée avec 97 voix Pour sur 104 voix exprimées.

Tarifs statutaires :

Adoptés avec 83 voix Pour sur 104 voix exprimées.

Elections au Conseil d'Administration :

7 candidats sortants réélus.

4 nouveaux candidats élus :

- Mme BATTREAU Catherine
- Mr BONNAUD Stéphane
- Mr LECOMTE Hugues
- Mr SALLETES David.

INFOS IMPORTANTES :

La saison se termine, vérifiez bien que vos factures d'affiliation ont bien été réglées ou qu'un avoir n'a pas été établi !!

A partir **du 15 juillet** le service Affiliations de la FOL procédera à la nouvelle mise à jour de son logiciel pour la saison prochaine et ne pourra plus vous fournir de facture sur la saison 2007/ 2008.

Pour la prochaine saison, nous aurons besoin des **adresses e mail** de toutes les associations affiliées !! Merci de bien vouloir la noter sur le bordereau d'affiliation ou nous la communiquer au plus tôt !

L'Amicale laïque St Jean des Mauvrets

Présentation

Créée en 1946 cette Amicale Laïque a notamment pour buts de « renforcer la solidarité morale, l'esprit de compréhension mutuelle, d'entraide et de coopération, d'aider l'Ecole Publique, de la compléter, de la prolonger, de la défendre... ». Nouvellement affiliée en 2007/2008 à la FOL 49 pour ses activités culturelles et à l'UFOLEP 49 pour ses activités sportives, cette association propose :

- **VITRAIL** : atelier animé par Geneviève Péan pour s'initier à l'art du vitrail, en choisissant ses couleurs et réalisant des créations artistiques : vitraux, bijoux, lampes, miroirs.
- **ANGLAIS**, animé par Lize Hanaway.
- **ART PLASTIQUE POUR ENFANTS** : atelier animé par Anne Moreau : découverte des techniques du dessin, de la peinture et de la sculpture.
- **YOGA** : animé par Muriel Bartringer, pour découvrir cette discipline orientale ancienne, un art de vivre aux multiples vertus et pratiquer dans un groupe convivial.
- **ART FLORAL** : animé par Maryline Monier un moment de détente autour de la réalisation de compositions florales, dans une ambiance conviviale.
- **JUDO** : animé par Antoine Hays (à partir de 6 ans). initiation et perfectionnement.

Projets 2008/2009 :

Deux nouvelles activités sont prévues pour la rentrée prochaine : **le Théâtre et la Danse de salon**... Pour cela, l'association recherche des professeurs....si vous en connaissez merci de contacter l'Amicale.

Portes Ouvertes

A l'occasion d'une **Exposition** marquant la fin de la saison 2007/2008, une journée Portes Ouverte a été organisée le **Samedi 14 Juin 2008** de 10H à 13H et de 15H à 17 H **avec un vernissage** le Vendredi 13 Juin à 18H30.

Les enfants ont pu exposer leurs réalisations de l'année, dans le **cours d'art plastique animé par Anne Moreau** : Peinture, dessins, sculptures, pochoirs, la surprise était réservée pour la fin aux parents.

Le **groupe de vitrail, animé par Geneviève Péan** y a exposé quelques réalisations (Panneaux décoratifs, miroirs, lampes, préparation de vitraux, bijoux).

Le **groupe d'art floral animé par Maryline Monier** a proposé de découvrir leurs dernières compositions.

Location

Pour vos célébrations familiales ou réunions en petit comité, **vous pouvez louer le week end les locaux de l'Amicale à prix raisonnable.**

Possibilité de danser dans la grande salle + petite salle rénovée, avec bar et kitchenette intégrée.

CONTACT :

Mme Martinot (Vitrail, Yoga, Art plastique, Art floral, Judo)

02.41.91.96.39

Dominique Simonneau (Anglais, et location de salles)

02 41 54 62 08

• **Une plaquette de communication** est en cours de réalisation. Celle-ci présentera la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire. Si vous souhaitez en commander, n'hésitez pas à contacter le secteur Vie Fédérative.

• **Une formation** sera organisée par la CPCA le 18 septembre prochain de 18H à 21H à la MPT Monplaisir. Le thème abordé est : « Responsabilité juridiques et assurances ». Cette formation est gratuite et ouverte à toutes les associations de la Région sur inscription.

Cécile ALLAIS
☎ 02.41.96.11.53



Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

A retenir !

➔ Mercredi 25 juin au stade du Lac de Maine : **rencontre départementale d'Athlétisme**. Plus de 1 000 enfants sont attendus, 100 relais sont engagés. Cette journée est labellisée « Journée Olympique » par le CNOSF.

➔ Du 29 septembre au 3 octobre, l'USEP organise **un stage** inscrit au Plan Départemental de Formation, intitulé « EPS et santé » au centre Joseph Bouessé.

Frédéric GAU
☎ 02.41.37.51.51



Vacances Pour Tous

Il reste encore des places sur les séjours ci-dessous organisés en août pour les Adolescents :

- Corse du Sud - Athènes
- Grèce en sac à dos - Crête en sac à dos.

De même, pour les 9/15 ans, quelques places sur les séjours Cirque et multisports.
Alors dépêchez vous !!

Anne GELU
☎ 02.41.96.11.56

➔ Le Comité départemental a mis en place une « **Labellisation** » des clubs affiliés. Il s'agit pour le Comité d'apporter sa contribution au bon fonctionnement des structures adhérentes en s'appuyant sur notre « Autre Idée du Sport ». L'obtention de ce label pour une association lui permettra d'être mieux reconnue vis-à-vis des collectivités et des instances sportives. 18 associations ont déjà répondu au questionnaire, qui est en cours d'analyse.

➔ **Développement durable** : **6000 gobelets** en produits recyclés ont été achetés par l'UFOLEP. Si vous souhaitez en obtenir, vous pouvez les commander auprès de l'UFOLEP 49.

➔ **Les formations au Premiers Secours** sont dorénavant ouvertes à tous les adhérents de la FOL. Les dates de prochaines sessions dispensées par les Sapeurs Pompiers, vous seront communiquées par mail au plus tôt.

Cécile ALLAIS
☎ 02.41.96.11.53



Gîte la Garenne

Le Gîte d'étape et de séjour « La Garenne », manoir du XVIème siècle géré par la FOL 49 est une structure hébergement, ouverte à l'année, qui dispose d'une capacité d'accueil de 30 personnes, répartie en chambres de 2, 4 et 6 lits, avec salle d'eau et WC privés.

Récemment, celle-ci, la seule du département, a demandé et obtenu le **Label national « Tourisme Handicap »** à la fois pour l'accueil collectif d'handicapés moteurs **LOGO** mais aussi d'handicapés mentaux.

Le 19 juin 08, l'Office du Tourisme Angers Loire Métropole a organisé comme tous les ans un « éductour » destiné aux professionnels du tourisme. 3 sites touristiques ont été retenus cette année : le Château - musée de la communication à St Barthélémy d'Anjou ; le Musée des Beaux Arts d'Angers et le Gîte la Garenne engagé dans la démarche Tourisme et handicap.

Mélanie GINOUX / Nicolas BOUCAULT

☎ 02.41.80.91.20.

Mail : gitelagarenne@fol49.org

Site : www.gitelagarenne.com

FICHE PRATIQUE N° 17 VIE FEDERATIVE FOL 49

Le remboursement des frais de déplacement

(extrait de la revue « associations, mode d'emploi » n° 99, page 25)

Les dépenses relatives à l'utilisation d'une automobile, d'un vélomoteur, d'un scooter ou d'une moto peuvent être remboursées suivant plusieurs méthodes. La plus courante consiste à appliquer le barème kilométrique annuellement publié par l'Administration. Ce barème ne peut être utilisé que pour le véhicule personnel ou celui du conjoint.

Justificatifs

Le barème prend en compte le carburant, l'assurance, la dépréciation du véhicule, l'entretien et les frais d'achat des casques et protections. Les frais de stationnement et les péages d'autoroute ne sont pas pris en compte et peuvent, sous réserves des justifications nécessaires, être ajoutés. L'association peut avoir son propre barème mais il ne doit pas être supérieur à celui des services fiscaux.

Abandon de créance

Une instruction fiscale du 16 mai 2007 a confirmé que l'abandon de créance pouvait être considéré comme un don et donnait droit aux mêmes possibilités de déduction fiscale. Rappelons que cette déduction n'est possible que pour les dons effectués au profit d'associations relevant de l'article 200 du code général des impôts.

Barème forfaitaire

Les bénévoles qui souhaitent abandonner le remboursement de leurs frais de déplacement et bénéficier de la déduction fiscale ne peuvent calculer leurs frais de déplacement en utilisant le barème kilométrique mentionné ci-dessous. Ils doivent donc utiliser le barème forfaitaire de 0.288 €/km pour les voitures.

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV	d x 0.376	(d x 0.225) + 758	d x 0.263
4 CV	d x 0.453	(d x 0.254) + 998	d x 0.304
5 CV	d x 0.498	(d x 0.278) + 1100	d x 0.333
6 CV	d x 0.521	(d x 0.293) + 1140	d x 0.350
7 CV	d x 0.545	(d x 0.309) + 1180	d x 0.368
8 CV	d x 0.575	(d x 0.328) + 1238	d x 0.390
9 CV	d x 0.590	(d x 0.342) + 1240	d x 0.404
10 CV	d x 0.621	(d x 0.364) + 1283	d x 0.428
11 CV	d x 0.633	(d x 0.381) + 1260	d x 0.444
12 CV	d x 0.666	(d x 0.397) + 1323	d x 0.464
13 CV et plus	d x 0.677	(d x 0.412) + 1343	d x 0.478

FICHE PRATIQUE N° 18
VIE FEDERATIVE FOL 49

Le budget prévisionnel

(extrait de la revue « associations, mode d'emploi » n° 97, page 21)

Dans le budget prévisionnel, il faut distinguer ce qui se rattache au fonctionnement global de l'association de ce qui se rattache au projet. Ainsi le budget de fonctionnement est la traduction globale des besoins exprimés par l'association et le budget par projet est la traduction chiffrée du financement d'une ou plusieurs actions. Une fois le budget établi, il peut être utilisé comme un indicateur de gestion en vue d'évaluer financièrement des réalisations. Enfin, c'est un outil essentiel pour que les membres du bureau puissent s'assurer de sa bonne utilisation. Le budget prévisionnel doit être communiqué aux partenaires financiers qui sont amenés à statuer sur les enveloppes qui seront octroyées.

Travail de fond

Préalablement, il ya lieu d'apprécier la réalisation du budget prévisionnel précédent. Ainsi les budgets étant souvent demandés en octobre, il est nécessaire d'évaluer les besoins qui devront être exprimés pour le budget à venir, tenant compte des objectifs déjà réalisés et des objectifs restant à réaliser. Le cadrage budgétaire est un exercice difficile car les besoins qui seront exprimés par l'association, doivent être anticipés en fonction de ses choix de développement, mais aussi de l'évolution des projets nouveaux avec la recherche de financeurs.

Exercice rigoureux

Il n'est pas utile de rechercher à tout prix l'équilibre entre vos recettes et vos dépenses par des artifices que l'on aurait toute difficulté à justifier ; si vous jugez votre projet trop ambitieux, il vaut mieux le ramener à de plus justes proportions plutôt que d'être confrontés à des difficultés de présentation.

Pluriannuel ?

Le développement de votre association peut nécessiter des investissements et des projets d'actions sur plusieurs années. Le service de l'Etat (DDJS, DDASS, DRAC..) et les établissements publics sous tutelle de l'Etat (CAF, ..) ont la possibilité d'accorder des subventions pluriannuelles et de soutenir une association sur plusieurs exercices. En revanche, les collectivités locales ne peuvent voter des subventions pluriannuelles. Il vous faut donc en tenir compte dans le budget prévisionnel de votre projet et, pour les projets à long terme, établir un prévisionnel découpé d'étapes annuelles. Il est essentiel que votre financeur puisse avoir une idée de ce que vous sollicitez les années suivantes.